



- Légende**
- VIP : Visite d'Information et de Prévention
 - EMA : Examen Médical d'Aptitude
 - Visite Intermédiaire
 - Visite de Reprise

- Réorientation possible vers le médecin du travail par le professionnel de santé
- Professionnels de santé : Infirmier ST, Médecin du travail, interne, collaborateur
- Médecin du travail
- Sensibilisation collective
- Adaptabilité du suivi par le médecin du travail

SIS : Suivi Individuel Simplifié | **SIA** : Suivi Individuel Adapté
SIR : Suivi Individuel Renforcé (Cf. liste des catégories de suivis au dos)

(2) **Post-Expo. Pro.** : après avis du médecin, à la demande de l'employeur à la fin de l'exposition ou au départ à la retraite (risques spécifiés au R4624-23 CT)

RQTH : Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé
A l'embauche : les salariés peuvent être dispensés de VIP (Visite d'Information et de Prévention) ou d'EMA (Examen Médical d'Aptitude) si certaines conditions cumulatives sont respectées (R. 4624-15 et R. 4624-27). Retrouvez ces conditions sur www.epsatvosges.fr ou contactez nous au 03 29 82 26 84.